



Ribérac, le 21 mai 2024

Monsieur Nicolas PLATON
Maire de RIBÉRAC
 7 rue des Mobiles de Coulmiers
 24600 RIBÉRAC

Objet : Inscription obligatoire au service de restauration scolaire

Madame, Monsieur,

La commune de Ribérac assure le service de restauration scolaire pour votre (vos) enfant(s), qu'il s'agisse d'un usage du service quotidien pendant toute la période scolaire, ou plus occasionnel (quelques jours aux choix, grèves, ...).

Dans le cadre de l'inscription de votre enfant à l'école, **vous devez donc procéder aussi à l'inscription au service de restauration scolaire même si vous ne souhaitez pas bénéficier régulièrement du service.** L'inscription à la cantine ne vaut que pour l'année scolaire en cours et doit être renouvelée (en version simplifiée) chaque année **avant le 15 août** pour la rentrée scolaire suivante.

Tarifs actuels de cantine par repas :

Depuis 3 ans le conseil municipal a décidé de l'adhésion au programme national « Cantines à 1 € » qui permet, par l'application de tarifs sociaux définis en fonction du quotient familial, d'alléger les dépenses de cantine pour les familles aux quotients familiaux les plus faibles.

Toutefois, nous devons vous informer que cette aide nationale pourrait ne pas être poursuivie à compter du 1^{er} janvier 2025. La demande d'adhésion va être faite dans les prochaines semaines, mais au en cas d'arrêt du dispositif, nous pourrions dans ce cas devoir réinstaurer, au mieux, les tarifs en vigueur avant le dispositif afin d'équilibrer à minima le financement du service (comme cela était pratiqué avant l'aide de l'Etat).

		Quotients		Tarif unitaire
CANTINES SCOLAIRES	RIBÉRAC (ET CLASSE ULIS)	Q1	Moins de 650 €	0,50 €
		Q2	De 650 à 1.250 €	1,00 €
		Q3	Plus de 1.250 €	3,00 €
	HORS RIBÉRAC	Q1	Moins de 650 €	0,98 €
		Q2	De 650 à 1.250 €	1,00 €
		Q3	Plus de 1.250 €	4,00 €

Procédure d'inscription :

Afin de faire enregistrer l'inscription de votre (vos) enfant(s), nous vous remercions de vous présenter ou retourner à la mairie par courrier ou par mail (mairie@mairie-riberac.fr), **avant le 15 août 2024** les documents suivants :

1° Pièces à joindre pour toutes les inscriptions (réinscription ou première inscription) :

- le formulaire d'inscription complété et signé
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Et, si vous souhaitez bénéficier du tarif avantageux au quotient :

- le document de la CAF indiquant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial de moins de 3 mois.

En l'absence de justificatif, nous ne serons pas en mesure d'appliquer le tarif correspondant à votre quotient familial et le quotient 3 sera automatiquement appliqué. De même, l'application d'un quotient ne peut pas être rétroactive. En cas de fourniture tardive d'un justificatif, le tarif correspondant à votre quotient ne s'appliquera qu'à partir du mois suivant et aucun remboursement ne sera possible.

2° Pièces complémentaires à fournir pour une première inscription :

- la copie de la carte d'identité du ou des payeurs
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- autorisation de prélèvement le cas échéant (pour bénéficier du prélèvement)

Simplification de la procédure de réinscription :

Dans le cadre de la démarche de simplification des relations entre le public et l'administration nous avons souhaité simplifier la démarche de réinscription.

Si votre enfant était déjà inscrit à la cantine pour l'année scolaire 2023/2024, et sauf changements de votre situation, vous n'avez à nous fournir que les éléments prévus au 1°, en précisant bien dans le formulaire d'inscription, dans la case prévue à cet effet, que le RIB et/ou l'autorisation de prélèvement ont été fournis dans le dossier d'inscription 2023/2024.

Modalités de paiement :

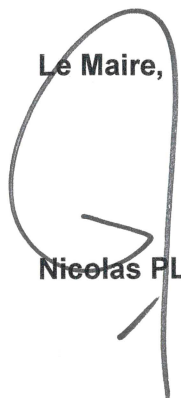
Les parents ont le choix entre :

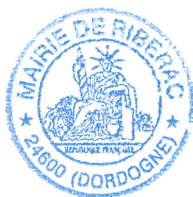
- Le prélèvement mensuel,
- Le paiement à réception de facture (avis des sommes à payer). Voir la fiche annexe d'informations complémentaires.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition afin de répondre à toutes vos interrogations sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,


Nicolas PLATON



L'Adjointe au maire déléguée à la santé, à l'éducation, la jeunesse et le lien intergénérationnel,


Christine LAURENT

